



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

N° DE L'ACTE : DEC2026-05-11-11 en date du 11 mai 2026

SERVICE : Services Techniques

OBJET : **RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE**
LOT 01 DEMOLITION – GROS ŒUVRE
AVENANT 3 AU MARCHÉ 2025-01
SARL E.G.B.T.P.

- Nous, Mathieu GAGLIARDI, Maire de la Commune de **SELONCOURT**,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20260402 02, réuni le 02 JUIN 2026, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la décision du Maire DEC20250127-01 autorisant la signature du marché 2025-01 avec l'entreprise EGBTP pour un montant de 34 449.60 € H.T. soit 41 339.52 € T.T.C.
- Vu la décision du Maire DEC20260227-01 autorisant la signature de l'avenant 1 au marché 2025-01 avec l'entreprise EGBTP pour un montant de 4 985.00 € H.T. soit 5 982.00 € T.T.C.
- Vu la décision du Maire DEC20260301-06 autorisant la signature de l'avenant 2 au marché 2025-01 avec l'entreprise EGBTP pour un montant de 4 100.00 € H.T. soit 4 920.00 € T.T.C.

CONSIDERANT

- Les travaux impératifs survenus en cours de chantier rendus nécessaires par des circonstances imprévues, à savoir :
 - Réparation de béton en pied des murs arrondis du bâtiment et remplacement de carreaux de carrelage,
 - Déduction du poste 3.2.1 du D.P.G.F.
- L'inscription des crédits au BP 2026.

DECIDONS

Article 1 : L'avenant n°3 au marché 202501 est signé avec l'entreprise SARL EGBTP pour un montant de 907.00 € H.T. soit 1 088.40 € T.T.C. portant le marché à 44 441.60 € H.T. soit 53 329.92 € T.T.C.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122.-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Monsieur le Sous-Préfet par voie électronique.



Fait à Seloncourt, le 11 mai 2026

Le Maire
Mathieu GAGLIARDI